

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Agence régionale de santé Pays de la Loire a mis en place un traitement de données personnelles ayant pour finalité de centraliser les résultats des opérations de dépistage de la covid-19 par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) antigénique, afin de les mettre à disposition des organismes chargés de déterminer les personnes ayant été en contact avec des personnes infectées, de réaliser des enquêtes sanitaires en présence de cas groupés pour rompre les chaînes de contamination, d'orienter, de suivre et d'accompagner les personnes concernées, et de faciliter le suivi épidémiologique aux niveaux national et local et la recherche sur le virus de même que les moyens de lutter contre sa propagation.

Il s'agit d'un traitement relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie l'Agence régionale de santé par les dispositions de l'article L.1431-2 du code de la santé publique, conformément aux dispositions du e du 1. de l'article 6 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Le traitement concerne uniquement les personnes dont le test de dépistage par TROD indique un résultat positif et porte sur les données suivantes :

1. Données relatives à l'établissement employeur : type de structure, nom de l'établissement, commune d'implantation, numéro FINESS (ET) ;
2. Données relatives au test de dépistage : date, résultat et nature du prélèvement (individuel ou collectif), nom, prénom, date de naissance et numéro RNIPP de la personne dépistée ;
3. Consentement de la personne à la communication de son identité aux cas-contacts.

Les destinataires des données personnelles traitées sont :

- Les personnels spécialement habilités des agences régionales de santé ;
- Les agents spécialement habilités des organismes nationaux et locaux d'assurance maladie, de la caisse nationale militaire de sécurité sociale ainsi des autres organismes de protection sociale.

Les données sont conservées pour une durée de trois mois à compter de leur collecte.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de l'ARS Pays de la Loire à l'adresse ars-pdl-dpo@ars.sante.fr ou par courrier postal adressé à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire - 17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233 - 44262 Nantes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

